



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction de l'Urbanisme**  
**Madame Bety WAKNINE**  
**Directrice générale**  
**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

*Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid 19*

Réf. DPC : /

Réf. NOVA : 07/pfd/1738342 (corr. DU : Mme F. Moschos et M. B. Sanglier)

Réf. CRMS : AA/KD/FRT70005\_652\_Besme\_Delivrance\_sanitaires

Bruxelles, le 19 mars 2020

Annexe : 1 dossier

Madame la Directrice générale,

**Objet : FOREST. Avenue Besme / square de la Délivrance. Installation d'un sanitaire lié à la halte STIB « Albert ».**  
**Avis de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 28/02/2020, reçu le 03/03/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 11/03/2020.

Introduite par la STIB, la demande vise l'installation de sanitaires le long de l'avenue Besme, à proximité du terminus de bus « Albert ». Ces sanitaires seraient destinés aux conducteurs de la STIB ainsi qu'au public, en ce compris les PMR. L'implantation projetée de l'édicule, dans un bosquet en face du parc classé de Forest, est comprise dans la zone de protection d'une maison Art nouveau (av. Besme, 103) et proche de deux autres également classées (av. du Mont Kemmel, 5 et 6). Par ailleurs, le square est repris en espace structurant au PRAS ainsi qu'en ZICHEE. Il est notamment bordé de nombreuses maisons remarquables reprises à l'inventaire du patrimoine architectural, comme l'ancienne Justice de Paix, sis avenue Besme, 107.



© Brugis, 1996



© Brugis, 2019

De forme triangulaire, le carrefour proprement dit a été aménagé dans le cadre du *Projet du Parc du Midi et le quartier à Villas* élaboré par Victor Besme en 1875. La place a quant à elle été aménagée plus tard en 1919. À cette occasion, un arbre et un monument de la Liberté ont été aménagés comme symbole de la Libération. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'arbre sera remplacé par un tilleul du Caucase qui figure aujourd'hui à l'inventaire du patrimoine naturel de la Région. Depuis mai 1999, une fontaine à bassin circulaire en pierre bleue accueille *Les Naiades* due à Alfred Blondel <sup>1</sup>. Le projet fait partie d'une série de sanitaires prévus par la STIB. Dans le cas présent, l'édicule serait implanté au milieu d'un des deux bosquets qui entourent l'espace central du square. Tant les sanitaires que les installations techniques seraient accessibles par un seul côté, face au parc de Forest, pour éviter

<sup>1</sup> [http://www.irismonument.be/fr.Forest.Square\\_de\\_la\\_Delivrance.html](http://www.irismonument.be/fr.Forest.Square_de_la_Delivrance.html)



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

tout acte de vandalisme à l'arrière de la construction et pour bénéficier de l'effet de pente pour minimiser l'encombrement des sanitaires. La végétation environnante dissimulerait progressivement les trois autres faces.



Le Monument et l'Arbre de la Liberté © irismonument



La fontaine des Naiades © irismonument

**La CRMS ignore si cette intervention a fait l'objet d'une étude coordonnée avec les autres aménagements récents réalisés aux abords du parc et/ou dans le cadre du dossier en cours sur le parc de Forest. Pour autant, elle n'émet pas d'objection à l'implantation projetée pour des sanitaires publics car elle semble la moins préjudiciable sur le plan patrimonial et paysager. S'agissant des traitements de parois définitifs, la CRMS demande d'opter pour une teinte foncée (anthracite ou noire) qui permet de mettre l'accent sur la végétation, dont il est souhaitable qu'elle atteigne la hauteur de l'édicule pour limiter son impact vers et depuis le parc de Forest et dans l'espace public.**

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian Frisque  
Président Voorzitter

Aurélien AUTENNE  
Secrétaire Secretaris

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid 19*



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

c.c. à BUP-DPC : M. Th. Jacobs ; BUP-DU : Mme F. Moschos et M. B. Sanglier.  
cvandermissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels